

**SEANCE du CONSEIL d'ADMINISTRATION du CCAS
de la ville d'Aix-les-Bains
MERCREDI 19 juin 2024**

Délibération N° 28/2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le dix-neuf juin à 17h00, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'Aix-les-Bains, légalement convoqué sur seconde convocation, s'est réuni à la résidence Joseph Fontanet 95 boulevard Lepic, sous la présidence de Madame Michelle BRAUER, Vice-présidente du CCAS.

Etaient présents :

Mme Michelle BRAUER, Mme Geneviève CHOULET, M Jean Marc VIAL, M Maxime BERTRAND, Mme Fatiha BRUNETTI, Mme Chantal CURTELIN, Mme France BRUYERE, M Daniel MANSOZ et M Guy JANET MAITRE.

Nombres d'administrateurs :

En exercice	17
Présents	9
Votants	9

Modification du tableau des emplois

a) CREATION EMPLOI NON PERMANENT (contrat de projet 1 an)

- ✓ [Définition d'un projet et création d'emploi non permanent nécessaire à la réalisation de ce projet](#)

Depuis le 29 février 2020, « le contrat de projet » est une nouvelle possibilité de recrutement sur emploi non permanent prévue à l'article 3 II de la loi du 26 janvier 1984. Ce nouveau contrat a pour but de « **mener à bien un projet ou une opération identifiée** ». Il s'agit d'un contrat à durée déterminée dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat peut être conclu pour une durée minimale d'un an fixée par les parties dans la limite de six ans.

Il est ouvert à toutes les catégories hiérarchiques (A, B et C) et tous secteurs confondus. Sont concernés les emplois non permanents, ils ne sont donc pas ouverts aux fonctionnaires, sauf par le biais du détachement.

Afin de garantir le respect du principe d'égal accès aux emplois publics, les recrutements en contrat de projet devront suivre à minima les grandes étapes de la procédure de recrutement des contractuels sur emploi permanent (publication d'une offre d'emploi détaillée; réception de chaque candidature; appréciation portée sur chacune au regard des compétences, aptitudes, qualifications et expérience professionnelles, potentiel du candidat et capacité à exercer les missions dévolues à l'emploi).

- ✓ [Descriptif du projet ou de l'opération identifiée](#) : objet, objectifs, durée, moyens humains nécessaires (pour quelle mission, pour quelle durée) :

L'autorité territoriale souhaite recruter au CCAS, sur une période de deux ans, un attaché pour garantir la mise en œuvre des clauses de l'emploi et de l'insertion dans le cadre des marchés publics Grand Lac et de la rénovation urbaine et seconder la directrice du CCAS quant au recrutement des personnes éloignées de l'emploi.

Il s'agira de :

- Communiquer sur les clauses auprès des institutionnels, du service public de l'emploi et des entreprises
- Fournir un appui technique aux maîtres d'ouvrage
- Organiser le repérage et la présélection des publics prioritaires en lien avec les partenaires emploi du territoire
- Accompagner les entreprises attributaires dans la concrétisation de leurs engagements
- Assurer le suivi en emploi des publics en lien avec les partenaires emploi du territoire
- Suivre et valider l'exécution des clauses
- Tenir les tableaux de bord et documents de suivi et d'évaluation
- Publier les annonces et communiquer auprès des partenaires les besoins d'embauche
- Organiser et assurer les entretiens d'embauche en orientant au mieux les demandeurs (clauses ou autres dispositifs plus adaptés à la situation)
- Garder une trace écrite et fidèle et faire le lien avec les personnes concernées
- Valider les recrutements en contactant les personnes et mettre en place un lien avec les prescripteurs.

Il vous est proposé de donner un avis sur la création, selon les opérations/missions définies ci-dessus, d'un emploi non permanent comme suit :

Durée prévisible du projet ou de l'opération identifiée	Nombre d'emploi	Emploi et catégorie hiérarchique	Nature des fonctions	Temps de travail hebdomadaire
Du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 (L'échéance du contrat est la réalisation du projet ou de l'opération. Le contrat est conclu pour une durée d'1 an minimum et de 6 ans maximum)	1	Attaché catégorie A	<i>Cf descriptif ci-dessus</i>	35 heures

Hormis une expérience dans les domaines de l'accompagnement dans l'emploi, les candidats devront justifier de connaissances :

- ✓ Des politiques de l'emploi et dispositifs de formation
- ✓ Des techniques d'écoute active et d'entretien
- ✓ Des techniques d'accompagnement en matière d'emploi et de formation
- ✓ Des clauses sociales en général et dans les marchés publics
- ✓ Du milieu économique
- ✓ De la conduite d'entretien de suivi

Ils devront témoigner de capacités à travailler en partenariat, de rigueur et d'autonomie, du sens de l'organisation et d'un esprit d'analyse. Le permis B est obligatoire.

La rémunération est fixée en référence à la grille indiciaire du grade d'attaché, au 1er échelon. Le régime indemnitaire instauré par la délibération du 19 décembre 2023 est applicable.

b) MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS

Les suppressions de postes suivies de créations ci-dessous, sont proposées à l'avis du CST :

FILIERE	N° Poste	INTITULE POSTES	POSTES SUPPRIMES	POSTES CREEES	MOTIF	ARTICLE
ADMINISTRATIVE	294	Coordinatrice PRE	1 poste du cadre d'emploi d'attaché TC			
	275	Gestionnaire administrative => Agent d'accueil	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint administratif TC	1 poste du cadre d'emploi d'adjoint administratif TNC 80%	CDD 1 an suite CDDI	Article L.332-14
ANIMATION	296	Animateur Résidence Joseph Fontanet	1 poste du cadre d'emploi d'animateur TNC 80%	1 poste du cadre d'emploi d'animateur TC	Mobilité agent	
SOCIALE	309	Référente éducative	1 poste du cadre d'emploi de moniteur éducateur intervenant familial TC			

c) POSTE TEMPORAIRE :

Poste temporaire au CCAS

La création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité est régie par l'article L.332-23-1° du code général de la fonction publique. **Il est proposé de créer un poste temporaire, cadre d'emploi d'adjoint administratif à temps non complet 80%.**

Période de création des postes : 2 mai au 30 juin 2024

Rémunération : échelle C1, 1er échelon.

Nature des fonctions : Agent d'accueil.

Délibération adoptée à l'unanimité

Ont voté pour : 9

Fait à Aix les Bains, le 20 juin 2024

Acte rendu exécutoire le 24/06/24

Après envoi à la Préfecture le 24/06/24

Et publication du 24/06/24

Michelle BRAUER

Mauver h

pour le Président et par délégation,
la Vice-présidente

